



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 16 mai 2024	<b>Délibération n° 2024-05-16/03</b> Ressources Humaines
---	---

Le 16 mai 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : **33**

Date de convocation : **07/05/2024**

**ETAIENT PRESENTS (24) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brassat, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Studzinska, Delaroche, BEkare, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION (09) :**

Mme Fayol da Cunha à Mme Umnus, M. Zontone à M. About, M. Zakaria à M. Le Maire, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Francine à M. Thevenot, M. Corceiro à Mme David, M. Heubert à M. Delaroche, M. Amédéo à M. Bekare, M. Duranteau à Mme Jason.

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE :** Mme JASON

**OBJET :** Résiliation du contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du CIG Grande Couronne

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Assurances,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2021-33 du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

**VU** la délibération n°2022-38 du Conseil d'Administration du CIG en date du 22 septembre 2022, autorisant le Président du Centre Interdépartemental de Gestion à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurances (assureur),

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240524-DEL2024051603-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2024



**VU** la délibération n°2021-09-23/05 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2021 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,

**VU** la délibération n°2022-12-15/03 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022 portant adhésion de la Ville au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne,

**VU** la convention relative à l'adhésion de la mairie de Soisy-sous-Montmorency au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du CIG Grande Couronne,

**VU** le certificat d'adhésion de CNP Assurances pour les agents affiliés à la CNRACL,

**CONSIDERANT** que la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le souhaitent, des contrats-groupes d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires supportés par elles en raison de l'absentéisme de leurs agents (maladie ordinaire, maternité, décès, accident de service, longue maladie/longue durée),

**CONSIDERANT** dans ce cadre, le Conseil municipal a décidé, par délibération n°2022-12-15/03 susvisée, d'adhérer, comme c'était déjà le cas les années précédentes, au contrat d'assurance groupe proposé par le CIG de la Grande Couronne, pour la période 2023-2026, en optant pour les garanties suivantes :

**Agents stagiaires et titulaires (CNRACL)**

- Décès,
- Accident du Travail et maladie professionnelle sans franchise,
- Congé de Longue Maladie (CLM) et de Longue Durée (CLD) sans franchise,
- Maternité, adoption et paternité avec franchise de 30 jours,

**CONSIDERANT** qu'il s'avère, cependant, aujourd'hui que ces garanties ne sont pas adaptées aux besoins de la Ville. Aussi, la Ville souhaiterait se libérer de ce contrat pour pouvoir en conclure un nouveau, plus adapté à ses besoins,

**CONSIDERANT** les modalités de résiliation du contrat-groupe fixées par la convention relative à l'adhésion de la Ville au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du CIG Grande Couronne, ainsi que par le certificat d'adhésion,

**VU** l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 7 mai 2024,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**DECIDE** : de quitter le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG de la Grande Couronne, conclu pour la période 2023-2026,

**PREND ACTE** : que cette résiliation prendra effet au 31 décembre 2024 à minuit,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240524-DEL2024051603-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

**AUTORISE :** Le Maire à faire toutes les formalités nécessaires à la résiliation de ce contrat-groupe et à signer tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
  
Mme JASON

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **24 MAI 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **27 MAI 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **27 MAI 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240524-DEL2024051603-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2024